

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 23 JANVIER 2023



Publié le **25 JAN. 2023**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 17 janvier 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_007

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET
OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
GRANDLYON HABITAT -
105 GRANDE RUE SAINT
CLAIR - PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA
COMMUNE

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme
BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M.
MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme GUGLIELMI, M.
BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN,
M. PROTHERY, M. JUNET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE
CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
Mme DEL PINO (par proc. à Mme MAINAND), M. TAKI (par proc. à M. MICHON), Mme
LINARES (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA
(par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. ATTAR
BAYROU (par proc. à Mme GEHIN), M. MATTEUCCI (par proc. à Mme LE CARPENTIER),
Mme VERNAY (par proc. à Mme GOYER), M. AURELLE (par proc. à Mme BLACHERE)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **25/01/2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20230123-D2023-007-DE

Rapport de : Côme TOLLET

GRANDLYON HABITAT est un Office Public de l'Habitat, créé en 1920. Il est rattaché à la Métropole de Lyon et intervient dans le domaine de l'habitat social et du service aux collectivités.
Son parc immobilier compte plus de 250 résidences avec 26 000 logements réparties sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Sur Caluire et Cuire, GRANDLYON HABITAT compte au dernier inventaire S.R.U. 630 logements, dont l'essentiel est concentré sur le quartier de Montessuy avec la résidence Jean-Désiré Trait.

Le bailleur sera titulaire d'un bail emphytéotique sur un bien immobilier situé au 105 grande rue de Saint-Clair préempté par la Métropole le Lyon le 16 décembre 2020. L'immeuble compte 7 logements. L'opération de logement social comprend 5 P.L.U.S. (5 T3), et 2 P.L.A.i. (1 T2, et 1T3).

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 18 192,30 €.

Ce montant est calculé sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Ces logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la commune à l'opération de logement social réalisée par GrandLyon Habitat au 105 grande rue de Saint-Clair (5 P.L.U.S. et 2 P.L.A.i);

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière ci-annexée;

- DE DIRE que la dépense de 18 192,30 € sera inscrite au budget de l'exercice 2023, selon le plan de compte fonction 552 nature 204182 .

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

25 JAN. 2023



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.